

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 juillet 2024, à 20h00, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **11** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de :
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M DEJY Guillaume à M LANOE Loïc
M DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO BARBEROUX Sylvie
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina
Mme FEUTRIER Lucie à M BERARD Maxime
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN
M GARCIN Aurélien à M GRANGAUD Sélim-Thomas
Mme PICHET Catherine à M CHARPIOT François

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Restructuration Mairie : Attribution du marché menuiseries extérieures

N°20240709-11

Rapporteur : M. BERARD Maxime

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Les travaux de réaménagement de la Mairie ont été attribués lors du conseil du 14 mai 2024. Le lot 2 « Menuiseries extérieures » est resté infructueux car aucune offre n'avait été déposée.

Une consultation a été réalisée, par mail entre le 15 et le 31 mai, auprès de 4 entreprises pour ce lot et 2 offres ont été déposées.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SAS LMG, associée à la Métallerie Chevalier, située à la Roche des Arnauds, pour un montant de 43 976 € HT.

Il est précisé que la prestation supplémentaire éventuelle correspondant à l'installation d'ouvrages d'occultation solaire n'est pas retenue car le système n'a pas été accordé par l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de la commune de réaménager et rénover la Mairie ;

CONSIDERANT le lot 2 « menuiseries extérieures » infructueux lors de la consultation du marché de travaux allotis ;

VU le CGCT et notamment ses articles L 1411-5, 1411-7 et L 2121-29 ;

VU le budget principal de l'année 2024 ;

VU la délibération n° 20240514-07 en date du 14 mai 2024 attribuant le marché de travaux à 7 entreprises ;

VU l'avis du bureau municipal du 1^{er} juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC 2 ABSTENTIONS :

- **DEJY Guillaume**
- **DU PONTAVICE Quentin**

- **ATTRIBUE** le marché de travaux « Menuiseries extérieures » correspondant au lot 2 resté infructueux du marché de réaménagement de la Mairie à l'entreprise SAS LMG, ZA les Iscles, 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS pour un montant total de 43 976 € HT soit 52 771,20 € TTC.

- **PRECISE** que la prestation supplémentaire éventuelle n'est pas retenue ;

- **AUTORISE Mme le Maire** à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à ce marché ;

- **AUTORISE Mme le Maire** à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce dit marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 11 juillet 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 11 juillet 2024
Publié le : 11 juillet 2024


